

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 06 MARS 2026

OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

DE 2026-008

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31

Présents : 9

Absents : 46

- dont ayant donné pouvoir : 5

Votants : 14

-dont « pour » : 14

-dont « contre » : 0

- Abstention : 0

- Non-participations : 0

- Non votants : 0

Le Vendredi 06 mars 2026 à 17h00,

Le conseil communautaire de la Communauté de communes Pasquale Paoli, convoqué le lundi 23 février 2026, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ALBERTINI COLONNA Nicolette CASANOVA David COGNETTI TURCHINI Catherine	GUIDICELLI Mathieu GUIDICELLI Jean	LESCHI Pierre ORSONI Pierre	SALVIANI Pierre Paul SARGENTINI François
--	---------------------------------------	--------------------------------	---

Absents ayant donné pouvoir :

BRUSCHINI Pierre (à Albertini Colonna Nicolette) CASAROMANI Marie Thérèse (à Giudicelli Jean)	COGNETTI Vincent (à Cognetti Turchini Catherine) ROCCHI Ange Toussaint (à Sargentini François)	SALICETI Nicolas (à Orsoni Pierre)	
--	---	------------------------------------	--

Absents :

ACQUAVIVA François ACQUAVIVA Mathieu ALBERTINI Pierre François ALBERTINI Lucie ANTONIOTTI Serge BARTOLI Marc BERNARDI François Albert BERTINI Jean Marcel BRIGNOLE Jean BRUNEL Jean Pierre CALISTRI René CIATTONI Michel	COSTA Jacques COSTA Lucien FERRARI Blaise FILIPPI Jean François FRANCESCHETTI Bernard GIAMARCHI Jean Marc GILLET VITTORI Stéphane GERONIMI Pierre Marie GUIDICELLI Maria LECA Jacques LUCIANI François Napoléon MAESTRACCI Jean Felix	MARIANI Mathieu MARTINETTI Antoine MORACCHINI Christian NASICA Pierre NEGRONI Jérôme OLMETA Pierre ORSINI François PASQUALINI Jean Félix PASQUALINI Gilles POLIDORI Christiane POLIDORI Michel RENUCCI Franck	RENUCCI Jean ROSSI Alexandre SIMONPIERI Maria Catherine SIMONPIETRI Antoine SOUSTRE Frederic TADDEI Pierre TOMASINI Jacques André VENTURINI Simon VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin
---	--	--	--

SECRETAIRE DE SEANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

LE QUORUM N'AYANT PAS ETE ATTEINT LORS DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ETE, DE NOUVEAU, CONVOQUE LE 06 MARS 2026 A 17H00 ET PEUT DELIBERER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM.

Monsieur le Président expose au conseil communautaire les différentes demandes de subventions des associations et des foires de l'intercommunalité.

Considérant la compétence du développement culturel et sportif qui attribue une aide logistique et financière à la mise en place de manifestations telles que les foires, les trails, biathlons et triathlons, concours.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260306-2026-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026

Publication : 16/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Président propose d'attribuer les subventions comme suit :

- A Santa di U Niolu (Casamaccioli) : 8 000 €
- Scontri di u Vinu d'Erbaghjolu (Erbajolo) : 3 000 €
- A fiera di a Caccia e di a pesca (Ponte Novu) : 3 000 €
- Fiera di a Muntagna (Calacuccia) : 3 000€
- Fiera di u Cantu (Sermanu) : 3 000 €
- Montée historique de Castirla : 3 000 €
- Fiera di Ponte Leccia : 3 000 €
- Montée historique de Morosaglia : 3 000 €
- Association « boule Niolincha » : 1 500 €
- Associu Spurtivu a Paolina (Morosaglia) : 1 500 €
- Association I corsulinchi (Cambia) : 1 500 €
- Associu di Sermanu (Sermanu) : 1 500 €
- Association trail VTT (Casamaccioli) : 1 500 €
- Association Sté et ses défis (GT 20) : 1 000 €
- Association des anciens combattants : 500 €
- Association u Cavallu di Bisinhi (Bisinchi) : 500 €
- Association d'Alando : 2 500 €

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré décide :

Par 14 Voix pour 0 Voix contre 0 Abstention 0 Non-votant

- D'attribuer les subventions aux foires et associations citées ci-dessus
- D'inscrire ces subventions au budget 2026 pour une somme totale de 41 000 €.

*Les signatures sont au registre des délibérations
Omessa, le 06 mars 2026*

*Le Président
François SARGENTINI*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200073138-20260306-2026-008-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2026
Publication : 16/03/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

